

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE SEANCE DU 11/04/2024 à 20h

Présents : Mmes Joëlle ROSSI, Stéphanie OZIL, MM. Maurice CHARBONNIER, Julien SUEUR, Mmes Valérie PESCHIER, Renée HASSAPIS, Marie-Laure GONTRAND, Isabelle CARDINAL, M. Dominique CALDERAN.

Absents : Mme Violette EGON donne procuration à Mme Renée HASSAPIS,
Mme Liliane COLAS donne procuration à Mme Joëlle ROSSI,
Mme Adeline BERNARD donne procuration à Mme Isabelle CARDINAL,
M. Marc TENDIL donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER.
M. Franck SEGURA.

M. Maurice CHARBONNIER est élu secrétaire de séance.

MUSÉE : DATES D'OUVERTURE / FERMETURE

Ajout d'un point à l'ordre du jour : dates de fermeture / ouverture du musée du 6 mai au 30 septembre.
Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

ACOMPTE RACHAT CAVE COOPÉRATIVE

L'ancienne cave coopérative de Lagorce avait été achetée le 16 mars 2017 par EPORA.
Le portage signé en février 2020 a été repoussé au 26 février 2023, date limite de rachat par la Commune.
EPORA propose en dernier recours, par une lettre du 21 mars 2024, que la Commune procède au versement de 75 000€ en 2024, correspondant à 50 % du montant d'acquisition arrondi au millier supérieur. La vente sera alors signée début 2025, la somme restante sera à payer dans les 30 jours suivant la signature de l'acte.
La Commune n'est pas totalement propriétaire de la cave, elle doit demander l'accord à EPORA pour en disposer. L'assurance du local est prise par EPORA.

Mme GONTRAND demande si une réflexion est en cours autour de cette cave. Mme le Maire répond que le SGGA va venir la visiter pour y installer éventuellement leurs bureaux. Les autres visites n'ont pas abouti.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition faite par EPORA concernant le rachat de la cave coopérative.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2024.

Taxe foncière (bâti)	: 12.50% (taux communal) + 18.78% (taux département) = 31,28%
Taxe foncière (non bâti)	: 83.65%
Taxe d'habitation	: 11,64%

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMUNE :

- Compte de gestion

Après lecture du compte de gestion 2023 de la Commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

- Compte administratif

Madame le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2023 de la COMMUNE.

Un excédent de fonctionnement de 555.435€12 est dégagé, 101.906€15 seront affectés au compte d'investissement, après restes à réaliser et 453.528€97 portés en excédent de fonctionnement au budget primitif 2024.

- Budget primitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2024 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.522.571€97 avec un résultat positif, reporté de 2023, d'un montant de 453.528€97 et la section d'investissement s'équilibre à 582.338€15 avec un report négatif 2023, de 48.706€15.

ACHAT TRACTEUR :

- Achat : Budget Commune

M. CHARBONNIER informe que le tracteur de la Commune est en panne. Les réparations s'élèvent à environ 3 000 €.

Un tracteur d'occasion est en vente à Pierrelatte : immatriculé depuis 3 ans, 520 heures au compteur, 58 000 € HT.

Le garage propose de reprendre l'ancien tracteur pour 2 000 €.

Un agriculteur de Lagorce propose de le reprendre également pour 2 000 €.

Mme GONTRAND propose de mettre le tracteur en vente au plus offrant, prix de départ à 2 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter le tracteur d'occasion susmentionné.

- Vente

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le tracteur au plus offrant, prix de départ 2 000 €, offre réservée aux Lagorçois. L'annonce sera faite via la newsletter de la Mairie.

EAU :

- Compte de gestion

Après lecture du compte de gestion 2023 du service de l'eau, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

Mme GONTRAND intervient concernant une extension du réseau d'eau pour un projet agricole à Charoussas, elle souhaite connaître le montant des travaux. Elle interroge les élus sur le fait que ce montant soit très supérieur à ce qui s'est fait jusqu'à présent sur la commune.

Il est répondu que cela est effectué pour chaque nouvelle installation d'un professionnel.

Mme GONTRAND souligne que cela n'a jamais été fait pour un montant aussi important. De plus, il s'agit pour ce projet d'un proche d'un adjoint.

- Compte administratif

Madame le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2023 du service de l'EAU.

Un excédent de fonctionnement de 62.698€48 est dégagé, ainsi qu'un excédent d'investissement de 56.687€53 après reste à réaliser.

La discussion s'engage autour de l'achat d'engins de chantier.

Mme OZIL dit que cet achat n'est pas indispensable. M. CHARBONNIER répond que cela servirait beaucoup pour la voirie.

Faire intervenir une entreprise coûte 1 000 € par jour.

Une remorque coûte 9 700 € HT chez DEVES.

Une mini pelle coûte 38 000 € HT.

- Budget primitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2024 du service de l'EAU.

La section d'exploitation s'équilibre à 374.947€48 avec un résultat positif, reporté de 2023, d'un montant de 62.698€48 et la section d'investissement s'équilibre à 329.186€53 avec un report positif 2023, de 61.089€53.

Mme le Maire parle des travaux d'Orbeyre. Le forage de sécurité est débouché.

ASSAINISSEMENT :

- Compte de gestion

Après lecture du compte de gestion 2023 du service de l'assainissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

- **Compte administratif**

Madame le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2023 du service de l'ASSAINISSEMENT.

Un excédent de fonctionnement de 61.128€03 est dégagé, ainsi qu'un besoin de financement en investissement de 11.744€38 après restes à réaliser.

La somme de 49.383€65 sera portée en excédent de fonctionnement au BP2024.

- **Budget primitif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2024 du service de l'ASSAINISSEMENT.

La section d'exploitation s'équilibre à 120.666€65 avec un résultat positif, reporté de 2023, d'un montant de 49.383€65 et la section d'investissement s'équilibre à 499.959€38 avec un report négatif 2023, de 11.744€38.

ACHAT REMORQUE : Budget EAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'une remorque à 9 700 € HT chez DEVES.

ACHAT MINI PELLE : Budget EAU

Deux mini pelles sont proposées à l'achat : l'une à 32 000 € HT chez NOVA, l'autre à 42 530 € HT chez BOBCAT.

M. SUEUR dit qu'en 5 ans elle sera amortie, entre l'entretien des chemins et le reste, cela fera gagner beaucoup de temps.

Mme GONTRAND regrette que le besoin ne soit pas chiffré. M. CHARBONNIER répond que pour la voirie, deux agents seraient nécessaires à temps plein, et 150 000 € de budget. Souhaite-on que la voirie reste un service public ?

Le Conseil municipal, avec 11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE, valide l'achat d'une mini pelle pour un maximum de 42 530 € HT.

CANTINE : Demande CREPS

Jusqu'à présent, on servait l'école de Salavas. Mais à la rentrée, ils passent avec l'Intercommunalité.

Le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc refait sa cantine, les travaux ne sont pas terminés. Ils cherchent donc une solution du 26 avril à fin septembre.

Il faut discuter du prix du repas et du prix d'une mise à disposition de la cantine de Lagorce. On vend actuellement le repas 5,90 € par enfant à Salavas.

On peut louer la cantine pour 1 650 € par mois, un cuisinier du CREPS aiderait notre équipe.

Avec la location de la salle, le repas serait à 7 € (6€ payés par le CREPS et 1€ par la Région).

Le chef cuisinier de Lagorce est d'accord pour cette opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour vendre des repas au prix de 7 € par repas et pour leur louer la salle pour 1 650 € par mois. Le CREPS payera 6€ par repas et la Région règlera les 1€ supplémentaires.

DIVERS

L'association française de prévention des catastrophes naturelles et technologiques Prevarisc fait des exercices pour tester le PCS de la Commune.

Exercice feux de forêts le 18 avril de 18h30 à 20h30.

Mme le Maire lit un courrier de l'association pour le patrimoine. Le projet concerne la Chapelle d'Adjude. Le Conseil Municipal votera la prochaine fois car ce n'est pas à l'ordre du jour.

C'est une bonne chose, il faut peut-être voir avec la commission culture et la commission associations. M. SUEUR les a déjà rencontrés.

Il faut remettre le filet au tennis.

Mme PESCHIER parle du solidaribus du secours populaire qui fait ses débuts à Lagorce. Il propose un point d'aide informatique et une distribution de colis alimentaires tous les 15 jours en alternance avec la banque alimentaire de la Commune.

Possibilité de stationner sur la place du 14 juillet, il faut voir pour une connexion internet.

Octobre rose.

Mme PESCHIER parle d'une chasse au trésor dynamique dans le village (géocaching). Une réunion se tiendra le 25 avril à Saint Maurice d'Ardèche.

Séance levée à 23h30.